

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 — LOME. Les abonnements et annonces sont payables d'avance
France, Afrique	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)	1
Récépissés de déclarations d'associations	22
(Avis de perte de titre foncier)	22

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui a aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Sokodé, Dapaong, Aného, Kévé, Kara, Amou, Tsévié, Sotouboua, Kpalimé, Ogou, Tchamba et Vogon.

Suivant réquisition, n° 19077 déposée le 01-12-97 Mme HLOMADOR Biova Ami, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé Tokoin Wuiti, préfecture du Golfe connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 53, à l'ouest par le lot n° 50 et à l'est par une rue en projet de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19078 déposée le 03-12-97 M. AMOUSSOU-GUENOU Assiba, profession d'administrateur civil demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca 38 situé à Lomé Aflao-Avédji, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Avédji, et borné au nord par le lot n° 453, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 454.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19079 déposée le 03-12-97 M. **DOSSEH Kouassi Enyo**, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 54 a 69 ca situé à Lomé Aflao Sagbado (Avémé), préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la collectivité ATATI Pomekló, au sud par la collectivité AKPLAGA, à l'est par la collectivité AZALEKO et YEBO Agbogba et à l'ouest par les collectivités ADANKE, AGBO Doho Mawuli et Zeno AHIAGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19080 déposée le 04-12-97 M. **DOUMONGUÉ Kolani Totitoika**, profession de surveillant général (Bon Secours), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 99 a situé à Lomé Aflao-Avédji-Wataklassoukopé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Avédji-Wataklassoukopé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 722, à l'est par les lots 721 bis et 723 bis et à l'ouest par le lot 725.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19082 déposée le 05-12-97 Mme **PIO Ablavi**, née **MACOLEY**, profession de secrétaire à la Santé Animale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot n° 7, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle **MACOLEY Ayaba**, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19083 déposée le 05-12-97 M. **AMEGANVI Kangni Messan**, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gblenkomegan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par le lot n° 78, au sud par le lot n° 82, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 80.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19084 déposée le 05-12-97 M. **GAVON Lionel**, profession sans emploi, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Gakli majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 3 a 32 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Batome et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées à l'est et au sud par les lots n° 292 bis et 293 et 290.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19085 déposée le 09-12-97 M. **AHOUISSI Mensah**, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 4, au sud par le lot n° 6, à l'ouest par la rue non dénommée de 24 m et à l'est par le lot n° 22.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19086 déposée le 08-12-97 M. **AHOUISSI Mensah** profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 01 ca situé à Lomé Yokoe-Agblégan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoe-Agblégan et borné au nord par une rue non dénommée de 30 m, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue non dénommée de 24 m et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19087 déposée le 08-12-97 M. **AHOUISSI Mensah** profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao

Sagbado et borné au nord par le lot n° 3, au sud par le lot n° 5, à l'est par le lot n° 21, et à l'ouest par une rue non dénommée de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19088 déposée le 08-12-97 M. AHOUISSI Mensah profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Yokoé-Agblékan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao Yokoe-Agblékan et borné au nord par le lot n° 2, au sud par le lot n° 6, à l'est par une rue non dénommée de 24 m et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19089 déposée le 08-12-97 M. AHOUISSI Mensah profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 22, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19090 déposée le 08-12-97 M. Mawusé Kpayédo GABA profession d'inspecteur de 2^e Degré demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 64 ca situé à Sokodé-Pangalam préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Sokodé-Pangalam et borné au nord et au sud par la collectivité Pangalam, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble appartient à MUGET-TOGO — Sokodé, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19091 déposée le 09-12-97 M. KERIM Dasmane profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'imma-

trication au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 54 ca situé à Cinkassé (Dapaong) préfecture de Tône connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord et au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité TARAM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19092 déposée le 09-12-97 M. PONE Boukari profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 77 ca situé à Dapaong préfecture de Tône connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité PONE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19093 déposée le 09-12-97 M. ISSIFOU Ali profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 92 ca situé à Cinkassé, préfecture de Tône et borné au nord par la propriété LIEGO Dasmane, au sud par la propriété LIEGO Dasmane, à l'est par la propriété YAMBA Adamou et à l'ouest par la propriété LIEGO Dasmane.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19094 déposée le 09-12-97 Mlle KONOU Yawa profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Solidarité majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé connu sous le nom de Wonyome et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AGBOSSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19095 déposée le 09-12-97 M. SOUDI M. Komi JOHN et Mme SOUDI Akouvi profession de Pasteurs, demeurant et domiciliés Agoényivé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 38 ca situé à Aflao Apédokò et borné au nord, par la collectivité AHADJI, au sud, par la collectivité AHADJI, à l'est par la collectivité AHADJI, à l'ouest par la propriété AGBODAN.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient, et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19096 déposée le 10-12-97 Mme FUMEY Hélène Koovi, née ABBEY sans profession demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 50 ca 55 situé à Aného Nlessi connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par une parcelle de terrain non dénommée, au sud par une rue de 12 m en projet, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19097 déposée le 10-12-97 Mme NOMENYO Kofi Agbényo profession de conseiller d'orientation scolaire demeurant et domiciliée à Aflao Totsi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 47 ca situé à Lomé Aflao Totsivi connu sous le nom d'Aflao Totsivi et borné au nord par le lot 1403, au sud par une rue non dénommée de 12 m à l'est par le lot 1400 et à l'ouest par le lot 1404.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 19098 déposée le 11-12-97 M. AMEDEGNATO K. Viwassi, profession de journaliste en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise et agissant pour le compte de l'école privée laïque " Le SOURIRE " demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca 17 situé à Lomé Agoényivé Atsavé préfecture du Golfe connu sous le nom de Atsavé et borné au nord par le lot n° 418, au sud par le lot n° 424, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 419 et 421.

Il déclare que ledit immeuble appartient l'école P. L. " Le SOURIRE " et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19099 déposée le 11-12-97 M. KANOGA Grégoire N'Dja profession de militaire en retraite demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 26 ca situé à Lomé Tokoin Abovey, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le lot n° 276, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par le lot n° 273 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19100 déposée le 11-12-97 Mme MEYISSO DATE Irène Télè profession de fonctionnaire de Fonds à la CEDEAO demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 49 ca situé à Lomé Agoényivé Cacaveli connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 359, au sud par le lot, n° 368, à l'est par le lot n° 360 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19101 déposée le 11-12-97 M. KOUDAYA Aményoglo profession de fonctionnaire à la CNSS, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Totsi-Adidoadè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Totsi-Adidoadè connu sous le nom de Adidoadè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 699, à l'est par le lot 700 et à l'ouest par le lot n° 696.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19102: déposée le 11-12-97 Mme BLAGOGEE Abléwa Agui profession d'employée des PTT en retraite demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Kévé Aképé Ziga Kpodji, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Ziga Kpodji et borné au nord par la route nationale n° 5, au sud et à l'est par la propriété Wilson Sylvanus, à l'ouest par la collectivité Ziga.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 103 déposée le 12-12-97 M. WILSON Sylvanus profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 19 ca situé à Kévé Akpé Kpodji, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Ziga Kpodji et borné au nord par la route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé de 40,00 m au sud par la collectivité Nyagbor, à l'est par la collectivité Ziga et à l'ouest par la propriété Blagoege Ablawa Agui et la collectivité Ziga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 104 déposée le 12-12-97 Mme Adjoavi H. SROUGBO, née ALAWO profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 13 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par la route Agoènyivé Sanguéra de 20 m, au sud par le lot n° 899, à l'est par le lot n° 901 et à l'ouest par le lot n° 897.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. SROUGBO Mensah Zan-Nouwotor, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 105 déposée le 12-12-97 M. AFANOUKOE Woblassé profession d'ingénieur des TP, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 54 a 61 ca situé à Kévé Badja, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Agoudja et borné au nord et à l'est par la propriété Afanoukopé Woblassé, au sud par la collectivité Bokovi et à l'ouest par la propriété Komla Adjévi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 106 déposée le 12-12-97 M. AFANOUKOPE Woblassé profession d'ingénieur des TP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 15 a 36 ca situé à Kévé Badja connu sous le nom de Agoudja et borné au nord, par la collectivité Keme AMEGAVI, au sud par la propriété AFANOUKOE Woblassé, à l'est par la collectivité Eklou SOMELA et à l'ouest par la collectivité Goméla EKLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 107 déposée le 12-12-97 M. DADJA Bosisso, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Kara COFAC, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 31 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de COFAC et borné au nord par la propriété YAYA, au sud par une rue non dénommée à l'est par un domaine non dénommé et à l'ouest par la propriété GAMDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 108 déposée le 12-12-97 M. DADJA Bosisso profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 59 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Dongoyo, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 609 et à l'est par le lot 613 bis et 614.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 109 déposée le 12-12-97 Mme NOMENYO Adzoa Akpédzé profession de docteur en médecine, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 11 ca situé à Lomé connu sous le nom de Aflao Adidogomé et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot n° 761, à l'est par le lot n° 767 et à l'ouest par le lot n° 765.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 110 déposée le 15-12-97 Mme Baroubo Kemea épouse Kifalang profession de couturière, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 61 ca situé à

Pya, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Lao, et borné au nord par la collectivité Lemou Kakawe, au sud par la collectivité Bitho et l'est par l'emprise de la haute tension à l'ouest par un ruisseau.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 111 déposée le 15-12-97 M^{me} TOKPASSAGA Ayema profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 61 ca situé à Kara Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 631, à l'est par les lots n°s 627 et 628 bis, à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 112 déposée le 15-12-97 M. KOUEVIDJIN-EPPOU Foli profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 95 ca situé à Lomé commune de Lomé connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 33, au sud par le lot n° 32 et à l'ouest par une rue non dénommée de 19 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers KOUEVIDJIN-EPPOU Dédé Ahoéfa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 113 déposée le 15-12-97 M. GABA Adamah profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 95 ca situé à Hihéatro, préfecture d'Amou, et borné au nord par la route nationale n° 5, au sud et à l'ouest par la propriété Koumadjor Dokokpé, à l'est par Adjéi N'dé et Eklo Kunalé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 114 déposée le 15-12-97 M. GABA Adamah Samuel profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, de-

mande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 61 ca situé à Elavagnon, préfecture d'Amou et borné au nord, à l'ouest par la propriété Koukoussou, au sud par la propriété Agbessi, à l'est par la propriété AKODJENE Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 115 déposée le 15-12-97 M. GABA Adamah Samuel profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 73 ca situé à Elavagnon, préfecture d'Amou et borné au nord par la propriété Ogouvi, au sud et à l'est par la propriété Koukoussou à l'ouest par la propriété Otini.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 116 déposée le 15-12-97 M. GABA Adamah profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 48 ca situé à Hihéatro, préfecture d'Amou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par EBODI Essovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 117 déposée le 15-12-97 M. GABA Adamah Samuel profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Elavagnon, préfecture d'Amou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Koukoussou Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 118 déposée le 15-12-97 M. GABA Adamah profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 33 ca situé à Hihéatro, préfecture d'Amou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Essi Semalon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 119 déposée le 15-12-97 M. GABA Adamah profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 31 a 20 ca situé à Amlamé préfecture d'Amou connu sous le nom de Doufa Komé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Biakou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 120 déposée le 15-12-97 M. BITALADAM F. Aroom profession d'attaché de direction à TOGOPHARMA, demeurant et domicilié à Lomé-Totsi Gblinkomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 06 ca situé à Lomé Aflao préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 399, au sud par le lot n° 395, à l'est par le lot n° 398, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 121 déposée le 15-12-97 Mme GNAKADE Essossimna profession d'agent de banque, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Kara Chaminate, commune de Kara connu sous le nom de Chaminate et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 44, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 41.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 122 déposée le 16-12-97 M. MOKLI W. Koami sans profession, demeurant et domicilié à Agoényivé Cacaveli majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise

d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 84 ca situé à Agoényivé Cacaveli, commune de Lomé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une voie rapide, route Agoényivé Totsigan 20 m 00, au sud par le lot n° 392 bis, à l'est par le passage de 6 m 00, à l'ouest par le lot n° 394.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 123 déposée le 17-12-97 M. DOLAGBENOU Kodjo profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 39 a 01 ca situé à Kovié, préfecture de Zio connu sous le nom de Atidé et borné au nord par les propriétés Segnagbé Kaluikou et Messeko Kpogo, au sud par les collectivités Nyakpo Sanvec, à l'ouest par Kamassa Komla, à l'est par ALATE Agbédoé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 124 déposée le 18-12-97 M. TATCHO Panessa profession d'inspecteur principal des impôts, conservateur de la propriété foncière demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte du ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 ha 96 a 57 ca situé à Lomé Ablogamé, commune de Lomé connu sous le nom de Hôtel Sarakawa et borné au nord par la route nationale n° 2, au sud par l'Océan Atlantique, à l'est et à l'ouest par le domaine maritime.

Il déclare que ledit immeuble appartient au ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 125 déposée le 18-12-97 M. TATCHO Panessa profession d'inspecteur principal des impôts, conservateur de la propriété foncière demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte du ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 20 a 19 ca situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua connu sous le nom Hôtel Fazao et borné au nord par la forêt classée, au sud par une rue de 20 m et la forêt classée, à l'est par une rue de 20 m, à l'ouest par la forêt classée et une teckeraie.

Il déclare que ledit immeuble appartient au ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 126 déposée le 18-12-97 M. TATCHO Panessa, profession d'inspecteur principal des impôts, conservateur de la propriété foncière demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte du ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 h 19 a 06 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchaooujo connu sous le nom de Hôtel Central et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par une rue de 30 m, à l'est par une rue de 30 m (route nationale n° 1), à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient au ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 19 127 déposée le 18-12-97 M. TATCHO Panessa profession d'inspecteur principal des impôts, conservateur de la propriété foncière demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte du ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 29 a 42 ca situé à Kpalimé, commune de Kpalimé connu sous le nom Hôtel Le 30 août et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par une rue de 28 m, à l'ouest par la route nationale n° 5 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient au ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 128 déposée le 18-12-97 M. TATCHO Panessa, profession d'inspecteur principal des impôts, conservateur de la propriété foncière demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte du ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 43 a 19 ca 6 situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou connu sous le nom de Hôtel le Roc et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la forêt classée.

Il déclare que ledit immeuble appartient au ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 129 déposée le 18-12-97 M. TATCHO Panessa, profession d'inspecteur principal des impôts, conservateur de la propriété foncière demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte du ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 94 a 74 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Hôtel Kara et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par la rue de la Radio, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient au ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 130 déposée le 18-12-97 M. TATCHO Panessa, profession d'inspecteur principal des impôts, conservateur de la propriété foncière demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte du ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 55 a 15 ca situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs connu sous le nom de Hôtel le Lac et borné au nord par la forêt sacrée, au sud et à l'est par des rues de 14 m et à l'ouest par le Lac-Togo.

Il déclare que ledit immeuble appartient au ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 131 déposée le 18-12-97 M. TATCHO Panessa, profession d'inspecteur principal des impôts, conservateur de la propriété foncière demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte du ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 24 a 11 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hôtel Tropicana et borné au nord par le titre foncier n° 4220 RT, au sud par l'Océan Atlantique, à l'est par le titre foncier n° 4220 RT et à l'ouest par une ruelle de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient au ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 132 déposée le 18-12-97 M. TATCHO Panessa, profession d'inspecteur principal des impôts, conservateur de la propriété foncière demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le

compte du ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 42 a 31 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hôtel Tropicana et borné au nord, à l'est et à l'ouest par le titre foncier n° 4220 RT, au sud par l'Océan Atlantique.

Il déclare que ledit immeuble appartient au ministère des Sociétés d'Etat et du Développement de la Zone franche et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 133 déposée le 19-12-97 M. AGBOKPA Edoh Akouété Agbékoméfa, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 94 ca situé à Lomé Aflao commune de Lomé connu sous le nom de Gblin-komé et borné au nord par le lot n° 500, au sud par le lot n° 504, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 502.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 134 déposée le 19-12-97 Mme KOUTA Manguiliwé, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Pya, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 92 ca situé à Agoényivé, zone de réinstallation des expropriés du FIR, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 847, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 849.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 135 déposée le 19-12-97 Mme KOUTA Manguiliwé, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Pya, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 70 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de zone de réinstallation des expropriés du FIR, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n°s 846 et 847, à l'est par le lot n° 850 et à l'ouest par le lot n° 848.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 136 déposée le 19-12-97 Mme KOUTA Manguiliwé, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Pya, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 92 ca situé à Agoényivé, zone de réinstallation des expropriés du FIR, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 846, à l'est par le lot n° 849, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 137 déposée le 19-12-97 M. DJIKPO Kossi Aményona profession d'électro-technicien, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 23 ca situé à Lomé Attié-gou, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Attié-gou et borné au nord par la collectivité AKOE-SABA, au sud par la collectivité AKOE-SABA, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKOE-SABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 138 déposée le 22-12-97 M. HALAOUI Momboza, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 18 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par les lots n°s 261 et 262, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m aussi et à l'ouest par les lots n°s 259 et 260.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 139 déposée le 22-12-97 M. HALAOUI Momboza, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 87 ca situé à Kara connu sous le nom d'Adabawéré et borné au nord par le lot n° 988, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 986.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 140 déposée le 23-12-97 M. Adoté DOVI-AKUE, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 30, rue Jubilaté LAWSON, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 13 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 694, au sud par le lot n° 692, à l'est par le lot n° 700 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 141 déposée le 24-12-97 M. Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè-Fiové et borné au nord par le lot n° 1464, au sud par le lot n° 1468, à l'est par une rue en projet de 14 m à l'est et à l'ouest par le lot n° 1466.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. YOVO Yao Mawuli, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 142 déposée le 29-11-97 M. DOSSEH Kouassi Enyo, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 59 ca 6 situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 23, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par la rue Nyakpessi AGBOYIBO et à l'ouest par des lots n° 17 et 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 143 déposée le 09-11-97 M. DOSSEH Kouassi Enyo, profession d'inspecteur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 37 a 74 ca 6, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Lamkouvi (Dème) et borné au nord par la propriété Sowoubo Adanlessossi, au sud par les propriétés Adibolo Agblegan, Atagba Midawo et Agbemossia Adibolo, à l'est par les propriétés Morley Komi et Apédo Attiso et à l'ouest par Agbola Boglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 144 déposée le 29-12-97 M. WOTOGNON B. Logossou, profession de géomètre-dessinateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 65 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kpodohé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 43 bis, à l'est par le lot n° 46 et à l'ouest par une ruelle de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KPOWBIE Ayénam, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 145 déposée le 29-12-97 M. KPOWBIE Ayénam, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé Bè Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 81 ca situé à Lomé Agoényivé Houmbi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 259, au sud par le lot n° 263, à l'est par la haute tension Lomé-Togblékopé et à l'ouest par le lot n° 260.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ADOM Toyo Tanabélé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 146 déposée le 29-12-97 M. WOTOGNON B. Logossou, profession de géomètre-dessinateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 93 a 13 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahomkpé et borné au nord par la propriété Soadjédé Messan et la collectivité Zangli, au sud et à l'est par la propriété Vidjakou, à l'ouest par la propriété Gaizo Komla.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KPOWBIE Ayénam, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 147 déposée le 29-12-97 M. WOTOGNON B. Logossou, profession de géomètre-dessinateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 10 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Ahonkpé et borné au nord par la propriété Adoukpo AKAKPO, au sud par la propriété DOSSEH Azonwobo, à l'est par la propriété Adoukpo AKAKPO et à l'ouest par la propriété GBADAGO Kossi et DOSSEH Azonwobo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KPOWBIE Ayénam, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 148 déposée le 21-12-97 M. AMEGONOU Kodjo Djinyéfa, profession de gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 86 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Anka-Kpéta et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 52 et 54, et à l'est par le lot n° 55.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 149 déposée le 29-12-97 M. DJODJI Ayikoé, profession de comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 183, à l'est par le lot n° 188 et à l'ouest par le lot n° 187 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 150 déposée le 29-12-97 M. DJODJI Ayikoé, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 86 ca, situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2307, au sud par le lot n° 2305, à l'est par le boulevard du Zio et à l'ouest par le lot n° 2294.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 151 déposée le 29-12-97 M. KPADE Foganh Kouassi Edmond, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Soviébé, commune de Lomé connu sous le nom de Ave-Maria et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 284, à l'est par le lot n° 286 et à l'ouest par le lot n° 282.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 152 déposée le 29-12-97 Mme TSOGBE Afi Marie, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 36 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé Zonsimé et borné au nord par la route Sanguéra-Agoènyivé, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AGBOBA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 153 déposée le 30-12-97 Mme BARNABO Laali, profession d'enseignante en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une voie rapide de 50 m, au sud par le lot n° 2560, à l'est par le lot n° 25 66 et à l'ouest par le lot n° 2564.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Yendoubé BARNABO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 154 déposée le 30-12-97 Mme DAKPE Amélé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 01 ca, situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2593, au sud par les lots n°s 2583 et 2584 à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2585.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 155 déposée le 30-12-97 Mme HOUME Menouho, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 23 ca, situé à Aflao Batome, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 16, au sud par un passage de 6 m, à l'est par les lots n°s 17 et 19 et à l'ouest par les lots n° 16 et 18.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 156 déposée le 30-12-97 M. AWANYOH Kossi Louis, profession de magistrat en retraite demeurant et domicilié à Kovié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 94 ca 9, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 272, au sud par une rue de 28 m, à l'est par le lot n° 275 et à l'ouest par la route Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 157 déposée le 31-12-97 M. Le Blond Koffi Louis, profession d'inspecteur en chef des P.T.T. à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca situé à Lomé Agoényivé Cacaveli, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 395, à l'est par les lots n°s 392 et 394 et à l'ouest par un passage de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 158 déposée le 31-12-97 M. Le Blond Koffi Louis, profession d'inspecteur en chef à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 87 ca situé à

Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 490 et à l'est par les lots n°s 486 et 489.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 159 déposée le 31-12-97 Mme Akouavi Guigui de Souza, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 72 ca situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété des héritiers NOAMESHIE, à l'est par la route Gbodjomé-Agbodan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 160 déposée le 31-12-97 M. BILAO Rigum, profession de directeur de sociétés, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 906, au sud par le lot n° 904, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 896.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 161 déposée le 31-12-97 Mme TSOGBE Afi Marie, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 75 a 36 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Vakpossito et borné au nord et à l'est par la collectivité LAGNO, au sud par la route Konhe-Vakpossito, et à l'ouest par la collectivité AGBASSA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 162 déposée le 05-01-98 M. ANTHONY Kwami Aménouvèla, profession de secrétaire bilingue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 10 ca situé à Lomé Bè-Kpota, commune de Lomé connu sous le nom de Denouvoumé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 170, à l'est par le lot n° 139, et à l'ouest par le lot n° 138.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 163 déposée le 05-01-98 M. VIZZAH Kokou, profession de tôlier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 19 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Lomé et borné au nord par le lot n° 23, au sud par le lot n° 26 à l'est par les lots n° 34 et 35, et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 164 déposée le 05-01-98 M. ATSU Koffi Lolowu, profession de topographe-dessinateur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 17 ca 61 situé à Lomé Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord et à l'ouest par des rues de 12 m, au sud par le lot n° 9, à l'est par le lot n° 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 165 déposée le 05-01-98 M. Biova Yaovi B. SENOU, profession d'employé à la BIA-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 88 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan (Ali-Kopé) et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 884 et à l'ouest par le lot n° 886.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Povi Odile AMEGASSE, coiffeuse à N'Djaména (Tchad) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 166 déposée le 06-01-98 Mme BLIMPO Yendoutié épouse LENDI, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 22 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des lots n° 574 et 573 bis, au sud et à l'ouest par des rues de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 167 déposée le 06-01-98 M. ANDJO Tchamdja, profession d'ingénieur des Télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 76 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par les lots n° 1286 et 1287 bis, au sud par la route Kara-Kétau, à l'est par les lots n° 1296, 1297 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 168 déposée le 06-01-98 M. ANDJO Tchamdja, profession d'ingénieur des télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 67 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au sud par une rue non dénommée, à l'est et l'ouest par la collectivité EDJEU, au nord par la ligne de haute tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 169 déposée le 06-01-98 M. ANDJO Tchamdja, profession d'ingénieur des télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 15 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1220, 1222 bis, à l'est par les lots n° 1223 bis, 1225 et à l'ouest par le lot n° 1221 bis et 1219.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 170, déposée le 06-01-98, M. Andjo Tchamdja, profession d'ingénieur des télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 39 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété Atcholi, au sud par la propriété de Mme Kassogla Kanimtiba, à l'est par une rue non dénommée, et à l'ouest par la propriété de Mlle Tchelim Essé Kéméahalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 171, déposée le 06-01-98, M. Andjo Tchamdja, profession d'ingénieur des télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 52 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Tagba Tora 657-559, à l'est par la propriété Péré 662-660 et à l'ouest par la propriété Kola 665 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 172, déposée le 06-01-98, M. Andjo Tchamdja, profession d'ingénieur des télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 93 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Malazoué, (lots n° 8, 10) à l'est par la propriété Tétou (lot n° 11) et à l'ouest par la propriété Walla (lots n° 4, 5, 6).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 173, déposée le 07-01-98, M. Malou Abalo Sam, profession de cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 89 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n° 239, 240, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 242 et à l'ouest par le lot n° 237.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 174, déposée le 08-01-98, Mme Nassini Massah, profession de dactylographe, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1393, à l'est par le lot n° 1387 et à l'ouest par le lot n° 1385.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 175, déposée le 08-01-98, M. Dweggah Milavo Abiasi, profession de mécanicien à la S.G.G.G. en retraite, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 07 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Abovev et borné au nord par le lot n° 88, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 85 et à l'ouest par les lots n° 89 et 90.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 176, déposée le 08-01-98, Mme Fumey, Adjélé, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 16 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé Houmbi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 399.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme Fumey Akoko épouse Akué-Goeh, médecin, demeurant en France et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 177, déposée le 09-01-98, M. Andjo Tchamdja, profession d'ingénieur des télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 40 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom d'Agamadè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot 616 et à l'est par le lot n° 619.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 178, déposée le 09-01-98, Mme Amivi Beguey Fiagan, profession d'employée à Air-Afrique — Lomé, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 55 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé Houmbi et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 8 et 9 et à l'ouest par le lot n° 10.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 179, déposée le 09-01-98, M. Bébéssiki Lokou, profession d'ingénieur d'Agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de réinstallation des expropriés du FIR et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 258, à l'est par le lot n° 259, et à l'ouest par le lot n° 255.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 180, déposée le 09-01-98, M. Bébéssiki Lokou, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 68 ca situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par un passage de 3 m, au sud par les lots 2329 B, 2336 B, à l'est par les lots n°s 2337 A, 2336 A, et à l'ouest par le lot 2330 B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Kogé P'essotokim, épouse Ayo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 181, déposée le 09-01-98, Mme Kogé Pouhalou Padipawou, profession de technicienne supérieure de laboratoire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 3 a 44 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 2330 B, 2337 B, au sud par le lot n° 2335, à l'est par le lot n° 2336 A et à l'ouest par les lots n°s 2329 A, 2330 A et un passage de 3 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 182, déposée le 09-01-98, Mme Dogbé Essi née Amégnigan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 29 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wogomé et borné au nord et à l'est par la propriété de Mme Houmagou Akossiwa, au sud et à l'ouest par la collectivité Adjossou Mississo.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Kaségné Etienne Michelle, comptable demeurant à Paris et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 183, déposée le 09-01-98, Mme Amégléamé Ablavi, professeur de Lycée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47 a 75 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Apédoké (Ghomame) et borné au nord par la propriété Akogo Akossiwa, au sud par la propriété Adjoh, à l'est par les propriétés Trevey et Bruce Akoudin, et à l'ouest par la propriété A voyi Edoh.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 184, déposée le 09-01-98, Mme Pana Mazama Eso, profession d'inspectrice d'Education Nationale en retraite, demeurant et domiciliée à Aflao Gakli, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 56 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao Gakli, et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 8 15, à l'est par le lot n° 8 26, et à l'ouest par le lot n° 8 24.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 185, déposée le 09-01-98, M. Tagba potcho Mazamesso, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 64 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord et à l'ouest par des rues de 14 m, au sud par le lot n° 482 bis et à l'est par le lot n° 484 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 186, déposée le 09-01-98, M. Ali Kokou, profession de médecin, demeurant et domicilié à Aflao Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 72 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par les lots n° 485, 487, à l'est par les lots n° 488 et 490 et à l'ouest par le lot n° 484 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 187, déposée le 09-01-98, M. Dosseh Kouassi Enyo, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 60 a 64 ca 5, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au nord, à l'est par deux rues non dénommées, au sud par des lots n° 127 bis et 128 bis, et à l'ouest par la rue Nyapessi Agboyibo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 188, déposée le 12-01-98, M. Atoemné Kodjo, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 70 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoënyivé Lotissement Gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 8 18, à l'est par le lot n° 8 19 et à l'ouest par le lot n° 8 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 189, déposée le 12-01-98, M. Ahoomey-Zunu Sénam Georges, profession de comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Lomé-Hédzranawoé, connu sous le nom de Togo 2 000 et borné au nord par le lot n° 826, au sud par le lot n° 828, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 841.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 190, déposée le 12-01-98, M. Koudjodji Koffi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 90 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par le lot n° 52, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 47, et à l'ouest par la route de Hédzranawoé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 191, déposée le 15-01-98, M. Amévor Kamépor Arsène, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 78 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoënyivé et borné au nord par une voie expresse de 70 m, au sud par le lot n° 13, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 192, déposée le 15-01-98, M. Aliou Moussa, profession d'entrepreneur maçon, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Tchamba, préfecture de Tchamba, et borné au nord par la collectivité Boupépo, au sud et à l'ouest par des parcelles non identifiées et à l'est par la rue Krikri.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 193, déposée le 15-01-98, Mme Dossoum ou Fafumi, épouse Savi de Tové, profession de sage-femme en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 55 a 03 ca, situé à Tsévié Mission Tové préfecture du Zio, connu sous le nom d'Apésito et borné au sud par la collectivité Awoudza Kossi, au sud par la propriété Kpadé Améyo Rosalie épouse Sadé, à l'est par les collectivités Kola Komlan, Ayivi Amégnaglo et à l'ouest par la collectivité Attigan Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 194, déposée le 15-01-98, Mme Kpadé Améyo Rosalie, épouse Sadé, profession de sage-femme en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 91 a 15 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Apésito et borné au nord par la propriété Dossoum ou Fafumi, épouse Savi de Tové, au sud par la collectivité Edzé Koami, à l'est par la collectivité Ayivi Amégnaglo et à l'ouest par la collectivité Attigan Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 195, déposée le 15-01-98, M. Ekoué Dodji Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 31 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawocé et borné au nord par le lot n° 2 118, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2 111 et à l'ouest par les lots n° 2 107 et 2 108.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Vissou Dansou, directeur de société, demeurant à Libreville et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 196, déposée le 15-01-98, M. Ekoué Dodji Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 93 ca situé à Lomé commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1 861, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1 861 C.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Azoura Alasani, mineure et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 197, déposée le 15-01-98, M. Ekoué Dodji Dosseh-Adjanon et Mme Dosseh-Adjanon profession de notaire et juriste, née Koumondji Essi Edem Maguy, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 08 a 92 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Mission-Tové et borné au nord par les propriétés Laba Amégassi, Sakpa Komlan, Sakpa Koffi Nodjo et Kodjo Ahoum, au sud par les propriétés Aziablame Essiakou Etsé, Djadji Komlan, à l'est par la propriété Amadoto Afassimé et à l'ouest par la route Sangou Mission-Tové.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 198, déposée le 15-01-98, M. Bagnah Ogamo Joseph, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé Super Taco, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 h 55 a 76 ca, situé à Dayes, connu sous le nom d'Apéyémet et borné au nord par un ravin, Noutsougan Martin, au sud par la propriété de la famille Ahomékou, à l'est par la propriété Noutsougan Martin et à l'ouest par la propriété Kossi Agbété Alfred.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 199, déposée le 15-01-98, M. Bagnah Ogamo, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé Super Taco, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 98 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Kouloundé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par des lots non identifiés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 200, déposée le 15-01-98, M. Andjo Tchamdja, profession d'ingénieur des télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une

contenance totale de 9 a 39 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, et borné au nord par la propriété Nimon Tiou, au sud par la propriété Potcho Moloutété, à l'est par la propriété Languié Pawouloum et à l'ouest par la nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 201, déposée le 16-01-98, Mme Banybah Vicenzia Afiwavi Enyonam, épouse Meyer, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 97 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Ehoé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Souza.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 202, déposée le 16-01-98, M. Adjavon Koffi Messan, profession de soudeur tôlier, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Amadahomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 75 a 96 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la collectivité Adjavon et la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par la collectivité Adjavon, à l'est par la collectivité Adjavon et Hon Kossivi, et à l'ouest par la propriété Koudahou Djon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Adjavon et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 203, déposée le 19-01-98, M. Dadzie Komlan, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 17 ca 76, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 21, au sud par le lot 23, à l'est par les lots n° 26, 27 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 204, déposée le 19-01-98, Mme Brenner Colette, née Randolph, profession de retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la Républi-

que togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 55 a 54 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par les propriétés Hounkpetor Katé, à l'est par l'emprise de la ligne de haute tension et à l'ouest par la route nationale n° 1, au sud par la propriété Hounkpetor Hoédakpo.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu Jacques Nicolas Brenner :

1°) M. Brenner Jacques Axel Sorel Yao

2°) Mlle Brenner Eva Carina André

3°) Mlle Brenner Eyaba

4°) Mlle Brenner Valshie Nathalie Kayi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 205, déposée le 19-01-98, M. Apédo-Amah Ayité, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 34 ca 04, situé à Lomé Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord par le lot n° 569 bis, au sud par le lot n° 571, à l'est par le lot n° 570 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 206, déposée le 19-01-98, M. Lédéno Comlan, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 92 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rue du Zio et borné au nord par le lot n° 707, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 705.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 207, déposée le 19-01-98, Mlle Elené Ablavi Rosine, profession d'artiste peintre demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 21 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1 574, au sud par le lot n° 1 573 B, à l'est par le lot n° 1 573 C et à l'ouest par la route Djagblé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 208, déposée le 19-01-98, Mme Zéhouzé Affi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 10 ca 10, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 21, au sud par le lot 23, à l'est par les lots n° 26, 27 et à l'ouest par une rue non dénommée.

culatation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 09 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Aviation Pukamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la rue Mission Baptiste, à l'est par le lot n° 149 et à l'ouest par le lot n° 148 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 209, déposée le 20-01-98, Mlle Lassey-Assiakoley Télé Abla, profession d'inspectrice, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 74 ca, situé à Lomé-Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dékpo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kpégli Hodo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 210, déposée le 21-01-98, Mme Woamédé Akouvi Kokovi, épouse Agbavon, profession d'employée à Marox, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivi (Avéyimé) et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 374 bis, à l'est par le lot n° 375 bis et à l'ouest par une ruelle.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 211, déposée le 22-01-98, Mme Amah Ablavi Tom Ena, épouse Poyodé, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 80 ca 6, situé à Lomé Afiao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédo koè et borné au nord par la propriété Hodji Agbénoto, au sud et à l'ouest par la propriété Sogbo Attisso et à l'est par la propriété Néglo Godogbé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 212, déposée le 22-01-98, M. Yévuh Koffi Folli, profession de déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'im-

matriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 79 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Avépozo et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 7 et à l'est par le lot n° 6 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 213, déposée le 22-01-98, M. Moustapha Rassaki, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 01 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par le lot n° 33, au sud par le lot n° 37, à l'est par le lot n° 16 234 RT et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 214, déposée le 23-01-98, M. Gunn Messan Dzodzi, profession d'administrateur civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Ouest, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 52 a 69 ca, situé à Aného Agbodrafo Nimanya, connu sous le nom de Gbédé-Kopé et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Aného, au sud par la collectivité Adantossi, à l'est par les propriétés Attisso Goudjo Komahé Isa, Tévi Séwa et à l'ouest par la propriété Mensah Ayigbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 215, déposée le 23-01-98, M. Kongo Efoé Grégoire, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant en son nom et aux noms de ses enfants, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 87 ca, situé à Agbata, préfecture des Lacs, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Allaglio Kodzo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ses enfants et à lui-même et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 216, déposée le 27-01-98, M. Lawson Mensah Laté Séna, profession de photocompositeur, demeurant et domicilié à 6, Avenue Président Vincent Juniol — 33150 Cénon (France), majeur non interdit, jouis-

sant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Van' Laré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 217, déposée le 27-01-98, M. Koukoussou Tékra Nambi, profession de comptable à la Lonato, demeurant et domicilié à Sokodé Pangalam, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 00 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 218, déposée le 27-01-98, M. Améléte Simdjalim, profession d'employé à l'ASECNA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise agissant au nom et pour le compte de M. Walla Konga Pierre, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 88 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 747, au sud par le lot n° 753, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 748 et 750.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Walla Konga Pierre et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 219, déposée le 27-01-98, M. Bébéssiki Bétchéi, profession d'hôtelier, demeurant et domicilié à Villa 53 OTP Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 44 ca, situé à Atchangbadé, préfecture de la Kozah, et borné au nord et à l'est par la collectivité Tchendié, au sud par la collectivité Tétougnaki Joh et à l'ouest par la collectivité Tchendié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 220, déposée le 27-01-98, M. Bébéssiki Matimnabè, profession de professeur de CEG, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 40 ca, situé à Bohou, préfecture de la Kozah, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Pagnambè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 221, déposée le 27-01-98, M. Bébéssiki Bétchéi, profession d'hôtelier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 78 ca, situé à Atchangbadé, préfecture de la Kozah, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité N'Zonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19 222, déposée le 30-01-98, Mme Kouounghan Gbanouwogbé Ameleh Thérèse, profession de maîtresse d'éducation physique, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 00 ca, situé à Vogan-Amoindji, connu sous le nom de Adagbé et borné au nord par la propriété Koundugna Nyinévi, au sud par les propriétés Zidol et Agboyi Anani, à l'est par la collectivité Ekan Tchoklo, et à l'ouest par la route Vogan Pédakondji.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.223 déposée le 02/2/98, M. AMOUZOU Adjeh Kloma Soga, profession d'agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Lomé Afiao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 67, à l'est par le lot n° 57 et à l'ouest par la collectivité ZOTOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.224 déposée le 02/2/98, Mme EFO Amivi Biava, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de Mme WINKLER Aam, née DJATO, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 81 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 2333, à l'est par le lot n° 2342 et à l'ouest par les lots n°s 2332 et 2331.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme WINKLER Aam, née DJATO, couturière demeurant en Allemagne et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.225 déposée le 02/2/98, M. EKLOU Gozou Komlanvi, profession d'officier-adjoint de Police en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. N'KONOU Kokou Paul, menuisier à Abidjan, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 ha 26 a 75 ca situé à Agoudja Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord et à l'est par la collectivité DJEDJE, au sud par la propriété EBOAHUN Dossa et à l'ouest par la propriété Dathèvi Séraphin.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. N'KONOU Kokou Paul menuisier à Abidjan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.226 déposée le 02/2/98, M. EKLOU Gozou Komlanvi, profession d'officier-adjoint de Police en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. EBOAHUN Dossa, comptable à Abidjan, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 77 ha 54 a 49 ca situé à Agoudja Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par la propriété Kokou Paul, au sud par la collectivité Katamani, à l'est par la collectivité Djédjé et à l'ouest par la propriété Datchèvi Séraphin.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. EBOAHUN Dossa, comptable à Abidjan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.227 déposée le 02/2/98, M. KUEVIKOE Povi Dovi Patrice, profession de fonctionnaire en retraite à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 08 ca situé à Dagué, préfecture des Lacs, et borné au nord, au/sud et à l'est par la propriété Etou Nyamesso et à l'ouest par la propriété Etou Sessi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle KUEVIKOE Tchotcho Georgette et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.228 déposée le 03/2/98, M. GNAMKOULAMBA Birkougni, profession d'agent des Douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 08 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoenyivé Fiove et borné au nord par les lots n°s 168 et 169, au sud par la route Vakpo-Agoenyivé, à l'est par le lot n° 170 et à l'ouest par les lots n°s 165 et 166.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.229 déposée le 05/2/98, Mme do REGO Afiavi Pélagie, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 03 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoenyivé-Daliko et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité SAKPLETO, au sud par la collectivité SAKPLETO et la propriété AMEGAVIE Mensah Charles.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.230 déposée le 05/2/98, M. DANDJI Kakpo Gayiwòè, profession, de directeur des Ets DANDJI & Fils, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 72 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot n° 317, au sud par les lots n°s 320, 321, à l'est par le lot n° 319, et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

N° 082 MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « Organisation Chrétienne pour la Promotion et l'Epanouissement de l'Enfance » (OCPE)

Siège : Lomé — Togo

Buts : — Contribuer à l'amélioration de la santé et de l'éducation des enfants essentiellement en milieu rural et dans les quartiers périphériques des villes.

- Assurer les soins maternels et infantiles.
- Réduire les risques de morbidité des maladies courantes chez les enfants.

Lomé, le 27 Janvier 1998
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Général Séyi MEMENE

N° 021 MIS-SG-DAPSC-DSC

Dénomination : « Fonds d'Investissement et d'Entraide Internationale » (A.F.I.E. Inter)

Siège : Lomé — Togo

Buts : — Initier des activités génératrices de revenus au profit de ses membres ;

- Résorber le chômage en offrant l'opportunité d'emploi aux jeunes diplômés ;
- Contribuer au développement économique, social et culturel du Togo.

Lomé, le 9 Janvier 1998
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Général Séyi MEMENE

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 9434 RT appartenant à feu Kwasi N'kunu AKORLEY, employé ayant demeuré à Accra (Ghana).

Pour Première Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 12.069 RT Vol. LXI, F° 122 appartenant à M. LAWSON Casmir Attiogbé, fonctionnaire, retraité, demeurant à Lomé.

Pour Première Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 10.549 de la République togolaise, Vol. LIV, F° 7, appartenant à feu BRENNER Frédéric, ayant demeuré à Lomé.

Pour Première Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 8.907 de la République togolaise au nom de la « Société Routière COLAS ».

Pour Première Insertion

Avis est donné au public conformément à l'article 99 du décret foncier du 24 juillet 1906 de la perte de la copie du titre foncier n° 599 du Cercle de Lomé, appartenant aux héritiers de feu ALOYSUS KUSUGBO Kuleké.

Pour Première Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 999 du territoire du Togo Volume 06. F° 73, appartenant à la collectivité MIHESSE Ameganvi.

Pour Première Insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 12.202 inséré au livre foncier de la République togolaise, Vol. LXII, F° 54, appartenant à Mme Marguerite LAWSON, née Adjoa SEWOA, institutrice, demeurant à Lomé.

Pour Première Insertion